

CATALOGUE 2018

50 FORMATIONS

SUR LES TRANSPORTS PUBLICS
ET LA MOBILITÉ

Agglomérations



www.agir-formations.fr

AGIR
Le transport public indépendant

FORMATIONS

Sommaire

Gouvernance des transports publics

- AOM : l'organisation de la compétence Mobilité (GOUV1) 4

Financement et tarification des transports publics

- Les aspects financiers et comptables des transports publics de voyageurs (FIN1) 5
- Maniement des deniers publics : réglementation et fonctionnement des régies de recettes et/ou d'avances (FIN2) 6
- Niveau 1 - Maîtriser le versement transport (FIN3) 7
- Niveau 2 - Suivre et traiter les demandes de remboursement de versement transport (FIN4) 8
- L'intégration tarifaire : un défi pour un meilleur service de transport public (FIN5) 9

Fiscalité des transports publics de voyageurs

- Fiscalité des transports publics de voyageurs : les fondamentaux (FISC1) 10
- Fiscalité des transports publics de voyageurs : cas pratiques (FISC2) 11

Cycle « Passation des contrats de transports publics : DSP et marchés »

- (Re) Lancer un contrat de DSP transport (CONT1) 12
- Les outils de négociation en DSP (CONT2) 13
- Maîtriser les relations contractuelles et les coûts en DSP Transport – 2 jours (CONT3) 14
- Les marchés publics de transport public (CONT4) 16

Cycle « Opérateur interne »

- La gestion directe, outil d'une politique de mobilité : la régie et la société publique locale (OI1) 17
- Mise en place opérationnelle d'un opérateur interne / sur demande des AO (OI2) 18

Cycle « Transports scolaires »

- Organisation des transports scolaires : cadrage juridique et organisation, responsabilités et risques pénaux – 1,5 jour (TS1) 19
- Transports scolaires : financement et tarification (TS2) 22
- Optimiser les transports scolaires : outils et méthodes (TS3) 23
- Prévenir et gérer les incivilités dans les transports scolaires (TS4) 24

Pilotage de l'exploitation

- S'initier à la méthode de construction d'un réseau urbain de lignes régulières (PE2) 26
- Quelles solutions pour le transport public en zones peu denses ? (PE5) 27
- Les Transports à la Demande (TAD) : optimisation des réseaux et de desserte des nouveaux territoires (PE6) 28
- Optimiser les coûts de l'exploitation du transport urbain – 3 jours (PE7) 29

- Concevoir un axe structurant de transport public (PE8) 32

Politiques de mobilité durable

- Réaliser et gérer un pôle multimodal / Gare routière (PM1) 33
- Favoriser le partage de la voiture (PM2) 34
- Management de la mobilité : comment aider les entreprises à réaliser leur plan de mobilité d'entreprise (PM3) 36
- Les aménagements et la signalisation des itinéraires cyclables (PM4) 37
- Evaluer une politique cyclable (PM5) 38

Accessibilité, sécurité, sûreté

- Bilan des Sd'AP (AS1) 39
- Sûreté et sécurité dans les transports publics (AS2) 40
- Sécurité et accessibilité : comment aménager des points d'arrêt ? – 2 jours (AS3) 41

Outils d'évaluation des politiques de mobilité

- Elaborer et réviser un PDU ou un schéma en faveur de la mobilité durable (OE1) 43
- Méthodes et outils d'enquête de mobilité (OE2) 44
- Objectif « Qualité de service » (OE3) 45

Marketing et communication

- Marketing / Communication : quelle place dans les contrats ? (Mark1) 47
- La digitalisation du transport public (Mark2) 48
- Fondamentaux et outils du marketing dans les transports de voyageurs (Mark3) 49

Bulletin d'inscription aux formations AGIR 2018 50

Ces formations sont organisées pour les élus et techniciens en charge de la mobilité et des transports publics de voyageurs au sein des autorités organisatrices de la mobilité durable (AOMD).

AOM : l'organisation de la compétence Mobilité (GOUV1)

12 juin 2018

de 9H30 à 16H30 au 8, villa Lourcine – 75014 PARIS (locaux d'AGIR)

Pour bien cerner les enjeux des AOM, AGIR propose aux élus des collectivités territoriales et aux techniciens des réseaux une journée d'éclairage sur le cadre de l'organisation de la mobilité et des transports publics (hors Ile-de-France), sur leurs missions et leurs responsabilités.

Qui fait quoi ? Quels services relèvent des compétences des AOM ? Quelles sont leurs obligations ? Etc.

9H30 : **Accueil des participants**

10H00 : **Cadre réglementaire de l'organisation des transports**

- Règles en matière d'organisation des transports
- Distinction entre les différents types de service de transport (public, privé, occasionnel)
- Cas particuliers des transports scolaires et des transports privés

Mise en œuvre de la compétence « Mobilité » des AOM

- Les acteurs de la mobilité : compétence et possibilités de délégation
- L'entreprise de transport
- Modes de gestion

12H30 : **Déjeuner** (pris en commun / non pris en charge)

Financement des transports collectifs

- Versement transport
- Politique tarifaire

La planification de la mobilité

Obligations en matière d'accessibilité des services de transport

- Sd'AP : élaboration, bilans et mise en œuvre
- Problématique particulière des points d'arrêts

16H30 : **Fin de la formation**

Intervenants : Pôle juridique AGIR et Anne BELLAMY, Responsable Autorités Organisatrices de la Mobilité, AGIR

Les aspects financiers et comptables des transports publics de voyageurs (FIN1)

4 avril 2018

de 9H30 à 16H30 au 8, Villa de Lourcine – 75014 PARIS (locaux d'AGIR)

L'objectif de la journée est de comprendre l'instruction budgétaire et comptable des services publics de transports de personnes.

Quelle architecture budgétaire prévoir ? Quand et comment créer un budget annexe transport (BAT) ? Quels sont les principes et les règles budgétaires (fonctionnement/investissement, recettes/dépenses annuelles, etc.) ? Comment anticiper ses besoins pour adapter son budget ?

9H30 : Accueil des participants et tour de table

10H00 : Rappel sur la conjoncture du secteur public local

Structure des budgets des transports urbains et interurbains :

- Types de documents budgétaires
- Recettes et dépenses spécifiques
- Mode d'organisation comptable

Lecture et analyse d'un budget annexe transport (BAT) : cadre juridique, intérêt d'un BAT, structure d'un BAT, calendrier, etc.

Nomenclatures comptables

12H30 : Déjeuner (pris en commun / non pris en charge)

14H00 : Mécanismes de financement des transports publics :

- Subvention tarifaire
- Contribution tarifaire
- Versement transport (VT)
- Etc.

Clés de lecture des flux financiers lors des transferts de la compétence Transport : AOM, syndicats mixtes, régions

Les conséquences financières selon le mode de gestion des réseaux de transports : régie, affermage, concession, PPP, etc.

16H30 : Fin de la formation

Intervenant : Laurent GUYON, Consultant, Finances Territoriales

Animateur : Sandra BICHET, Responsable Autorités Organisatrices Interurbaines, AGIR

Maniement des deniers publics : réglementation et fonctionnement des régies de recettes et/ou d'avances (FIN2)

5 avril 2018

de 9H30 à 16H30 au 8, Villa de Lourcine – 75014 PARIS (locaux d'AGIR)

Cette formation a pour objectifs de présenter l'environnement juridique des régies de recettes et/ou d'avances dépendant des Autorités organisatrices de transport puis d'exposer leurs modalités de fonctionnement.

9H30 : **Accueil des participants et tour de table**

10H00 : **Environnement juridique de la régie de recettes et/ou d'avance**

- Le service public des transports
- Le maniement de deniers publics
- Les caractéristiques de la régie
- Les avantages de la régie
- Les différents types de régie

11H00 : **Création des régies de recettes et/ou d'avances**

- Rappel des textes
- Quand faut-il créer une régie de recettes et/ou d'avances ? Quid de la perception des fonds publics par un prestataire privé ?
- Acte constitutif d'une régie de recettes et/ou d'avances
- Nomination et installation du régisseur
- Le mandataire suppléant et les autres mandataires
- Fonctionnement et comptabilité des régies de recettes, régies d'avances et des régies de recettes et d'avances

12H30 : **Déjeuner (pris en commun / non pris en charge)**

14H00 : **Les contrôles des régies et les responsabilités du régisseur et du mandataire suppléant**

La fin de la régie

Exercices pratiques

16H30 : **Fin de la formation**

Intervenants : Laurent GUYON, Consultant, Finances Territoriales, Sébastien DESCHAMPS, Régisseur de recettes à la Région Centre Val de Loire et Pôles AO et Juridique d'AGIR

Cycle Versement Transport

Niveau 1 : Maîtriser le versement transport (FIN3)

10 septembre 2018

de 9H30 à 16H30 au 8, villa Lourcine – 75014 PARIS (locaux d'AGIR)

Ce cycle de deux jours vise à permettre de connaître le fonctionnement, les évolutions et les moyens de contrôle du versement transport (VT), ressource affectée au financement de la mobilité durable et des transports gérés. La première journée apportera les éléments de compréhension des modalités de perception du VT aux autorités organisatrices de la mobilité (AOM).

Quelles sont les obligations des AOM ? A quoi peut-on affecter les recettes du versement transport ? Quels sont les taux applicables ? Peuvent-ils être différenciés sur un même ressort territorial ? Etc.

9H30 : **Accueil des participants et tour de table**

10H00 : **Matinée sur le cadrage du versement transport**

- Présentation du cadre juridique et des évolutions réglementaires du VT
 - Institution du VT, affectation
 - Base
- Méthode de calcul du VT
 - Assujettissement et effectifs : les catégories exclues, problématiques du lieu de travail et de fluctuation des effectifs
 - Les taux : critères de détermination
- Recouvrement et organisation de la collecte
 - Les acteurs : URSSAF, MSA, SNCF, etc. et ACOSS
 - Relations des AOM avec les organismes collecteurs

12H30 : **Déjeuner (pris en commun / non pris en charge)**

14H00 : **Contrôle du VT et sensibilisation aux demandes de remboursement et d'exonération du versement transport**

- Le contrôle et le suivi du versement transport
 - La détection des entreprises n'ayant pas cotisé
 - L'exploitation du fichier disponible tous les ans sur le portail de l'URSSAF et des tableaux de bord trimestriels
- Le remboursement du VT
 - Législation et jurisprudence
 - Critères de remboursement : personnel transporté/ logé sur le lieu de travail
- Les cas d'exonération de VT
 - Législation et jurisprudence
 - Critères d'exonération : reconnaissance d'utilité publique, etc.
 - Liste d'éléments de contrôle des demandes d'exonération

16H30 : **Fin de la formation**

Intervenant : Stève LUCAS, cogérant DG Conseil

Animateur : Anne BELLAMY, Responsable Autorités Organisatrices de la Mobilité, AGIR

Cycle Versement Transport

Niveau 2 : Suivre et traiter les demandes de remboursement de versement transport (FIN4)

11 septembre 2018

de 9H30 à 16H30 au 8, villa Lourcine – 75014 PARIS (locaux d'AGIR)

La seconde journée du cycle de « Maîtrise et suivi du versement transport » a pour objectif d'acquérir des méthodes de traitement et de contrôle du versement transport (VT), qu'il s'agisse de versements ou de remboursements.

Elle concerne toute personne devant traiter des demandes de remboursement d'indu et/ou d'exonération de la cotisation VT et les cadres des services financiers des autorités organisatrices de la mobilité (AOM).

Comment mettre en œuvre le versement transport ? Comment suivre de façon efficace le versement transport ? Quels sont les droits et possibilités de contrôle des AOM ? Etc.

9H30 : **Accueil des participants et tour de table**

10H00 : **Rappel sur le cadrage du versement transport**

- Le cadre législatif et les évolutions réglementaires du VT : institution du VT, base, détermination des taux, entreprises assujetties et détermination de l'effectif, catégories exclues, lieu de travail et fluctuation d'effectifs.

11H00 : **Rappels sur le suivi du versement transport**

- Les acteurs du recouvrement et l'organisation de la collecte : les relations avec les organismes collecteurs : nouvelle centralisation du reversement du VT
- L'utilisation pérenne des outils pour un suivi régulier

12H30 : **Déjeuner** (pris en commun / non pris en charge)

14H00 : **Remboursements et exonérations du versement transport**

- Législation et jurisprudence,
- Approfondissement des différents cas de remboursement et des modalités d'analyse des demandes d'exonération
- Etudes de cas pratiques

16H30 : **Fin de la formation**

Intervenant : Stève LUCAS, cogérant DG Conseil

Animateur : Anne BELLAMY, Responsable Autorités Organisatrices de la Mobilité, AGIR

De la tarification à l'intégration tarifaire, pour un meilleur service de transport public (FIN5)

17 mai 2018

de 9H30 à 16H30 au 8, villa Lourcine – 75014 PARIS (locaux d'AGIR)

A travers cette journée de formation, AGIR souhaite présenter les principes généraux de la tarification et explorer les pistes d'évolution vers l'intégration tarifaire, une démarche qui revêt un intérêt majeur pour favoriser l'intermodalité, c'est-à-dire l'utilisation de plusieurs modes de transport lors d'un même déplacement avec un titre unique.

Comment construire une gamme tarifaire ? Pourquoi mettre en place l'intégration tarifaire ? Comment surmonter les difficultés liées à la multitude d'acteurs institutionnels et privés qui gèrent le transport public ?

9H30 : **Accueil des participants et tour de table**

10H00 : **Matinée sur la construction de gammes tarifaires**

- Les principes généraux de la tarification : à la croisée d'enjeux réglementaires, économiques, sociaux
- Les différents produits tarifaires et leurs caractéristiques
- Les différents types de modulations tarifaires
- Construire une gamme et fixer les prix des produits
- De l'intérêt d'évaluer les impacts de la nouvelle gamme

12H30 : **Déjeuner (pris en commun / non pris en charge)**

14H00 : **Après-midi sur les freins et leviers d'une tarification intégrée**

- Les éléments de contexte : plusieurs AOT, plusieurs gammes tarifaires... le risque du « labyrinthe » des prix
- Des exemples de tarification multimodales et intégrées : atouts et enjeux
- La mise en place concrète d'une intégration tarifaire :
 - Enjeux et objectifs de l'intégration tarifaire
 - Conditions nécessaires à sa réalisation
 - Règles de compensation des réductions consenties
 - Clés de répartition des recettes
 - Systèmes billettiques comme piliers fondamentaux pour le développement d'un système de transport public intégré

16H30 : **Fin de la formation**

Intervenant : Marc PEREZ, Directeur du département études générales, exploitation & matériel roulant ou Sarah MORAILLON, chef de projet, Transport Technologie Consult Karlsruhe (TTK)

Animateur : Anne BELLAMY, Responsable Autorités Organisatrices de la Mobilité, AGIR

Cycle Fiscalité des transports publics de voyageurs

Ce cycle a pour objectifs d'initier les techniciens transport à la fiscalité liée aux transports publics et de former les responsables de services finances aux mécanismes d'application de la TVA en particulier. La seconde journée est une journée de mise en pratique des fondamentaux présentés la 1^{ère} journée.

Quelles sont les ressources et les contributions des collectivités au titre d'autorités organisatrices de transport et des exploitants au titre d'organiseurs de réseaux ? De quels avantages fiscaux peuvent-ils bénéficier ? Quels sont les leviers d'optimisation fiscale ?

JOUR 1 : Les fondamentaux (FISC1)

30 mai 2018

de 9H30 à 16H30 au 8, villa Lourcine – 75014 PARIS (locaux d'AGIR)

Cette formation a pour objectif de présenter les leviers fiscaux dans le domaine de la mobilité et des transports publics. Il s'agit notamment de connaître les possibilités d'exonération ou de récupération de la TVA.

9H30 : Accueil des participants et tour de table

10H00 : Cadre fiscal : Rappel du régime « TVA » applicable aux transports publics de voyageurs

- Principes généraux et rappel des taux de TVA
- Définitions (assujetti, exploitant fiscal, etc.)
- Fiscalité applicable selon les types de contrat de transport

Les outils d'optimisation fiscale en DSP

- Absence de TVA sur la CFF en DSP et ses incidences (taxe sur les salaires etc.)
- Le mécanisme de transfert du droit à déduction, avant 2016 et après 2016
- Contrat d'affermage avec redevance de mise à disposition d'investissements à titre onéreux
- Fonds de compensation de la TVA

12H30 : Déjeuner (pris en commun / non pris en charge)

14H00 : Exonération ou déduction de la TVA par les AOT

- Conditions d'exercice des droits à déduction de la TVA par les AOT
- Régime fiscal des sommes versées par les AO1 aux AO2
- Mécanisme de la livraison à soi-même

16H30 : Fin de la formation

Cycle Fiscalité des transports publics de voyageurs JOUR 2 : Cas pratiques (FISC2)

31 mai 2018

de 9H30 à 16H30 au 8, villa Lourcine – 75014 PARIS (locaux d'AGIR)

Cette journée permet d'approfondir sous l'angle pratique la problématique d'optimisation fiscale dans les domaines de la mobilité et des transports publics, par des exercices en matière de TVA et des échanges de cas concrets.

Elle s'adresse aux responsables financiers ou personnes ayant suivi la 1^{ère} journée du présent cycle.

9H30 : Accueil des participants et tour de table

10H00 : Les différents modes de récupération fiscale : mise en application

- Fiscalité applicable selon les types de contrat de transport
- Présentation et mise en perspective (avantages / inconvénients) des différents modes de récupération de la TVA :
 - Le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) : identifier les dépenses éligibles
 - La récupération par la voie fiscale
 - Le mécanisme de transfert du droit à déduction, avant 2016 et après 2016
 - Illustration avec des exemples et échanges avec les participants
- Exonération ou déduction de la TVA

12H30 : Déjeuner (pris en commun / non pris en charge)

14H00 : Détermination du mode de gestion le plus optimisant fiscalement

- Mise en perspective (avantages / inconvénients) des différents modes de gestion d'un service public de transport et de la réalisation d'opérations immobilières au regard des enjeux d'optimisation fiscale sur la TVA et la taxe sur les salaires
- En cas de gratuité des transports, comment évaluer le mode de gestion le plus avantageux ?
- En cas de mixité, gratuité et payant, quel est le régime le plus avantageux ? Quels coefficients appliquer ?
- Illustrations / cas concrets

16H30 : Fin de la formation

Intervenant : Jérôme LACOURT, Avocat fiscaliste, CMS Bureau Francis Lefebvre Lyon

Animateur : Sandra BICHET, Responsable Autorités Organisatrices Interurbaines, AGIR

(Re)Lancer un contrat de DSP transport (CONT1)

7 février 2018

de 9H30 à 16H30 au 8, villa Lourcine – 75014 PARIS (locaux d'AGIR)

Une AOT peut décider de confier la gestion du transport public au travers d'une délégation de service public (affermage ou concession) ou d'un marché public. La principale différence entre les deux réside dans le portage du risque commercial et financier. Alors que dans le cadre d'un marché public, le risque est intégralement reporté sur la collectivité, dans le cadre d'une DSP en revanche le délégataire supporte une partie substantielle du risque financier de l'exploitation.

Ce cycle de formations permet d'appréhender en détail le cadre réglementaire des contrats de transport, qu'il s'agisse de marchés publics ou de délégations de service public (DSP).

La première journée de ce cycle apportera notamment aux participants des outils pour maîtriser la passation d'une DSP et sa bonne exécution, et éviter ainsi tout type de contentieux.

Quelles évolutions des « DSP » ? Que recouvre la notion de contrat ? Comment préparer et rédiger son contrat de DSP transport ? Quelles sont les étapes de sa mise en œuvre ? Comment évaluer la performance d'une offre ? Quelles informations doit comporter un rapport d'activités ? Comment mettre en place des contrôles efficaces de la DSP ? Etc.

9H30 : Accueil des participants et tour de table

10H00 : Qualification juridique de la DSP :

- Conditions
- Types de contrats

Recueil de données auprès du délégataire pour la consultation

Procédure de passation de DSP :

- Les différentes phases
- Les instances

Négociations

12H30 : Déjeuner (pris en commun / non pris en charge)

14H00 : Gestion des contentieux

CADA et Autorité de la concurrence

Avenants à la DSP

Cas de résiliation du contrat

Contrôles externes de la DSP (préfecture, CRC, etc.)

16H30 : Fin de la formation

Intervenants : Pôle juridique, AGIR

Les outils de négociation en DSP (CONT2)

8 février 2018

de 9H30 à 16H30 au 8, villa Lourcine – 75014 PARIS (locaux d'AGIR)

Cette formation s'adresse aux élus et techniciens des collectivités territoriales qui souhaitent mieux maîtriser la phase de négociation avec les entreprises ayant déposé une offre en réponse à une procédure de DSP. Elle leur permettra d'approfondir les principes généraux de la commande publique, en particulier le principe de transparence et d'égalité de traitement des candidats avec le recours à des exemples concrets.

9H30 : Accueil des participants et tour de table

10H00 : Rappel sur les étapes de la procédure de DSP

Préparation des négociations avec les candidats

- Document de consultation
- Programmation des réunions de négociation

Le format des négociations avec les candidats

- Objectifs
- Le cadre juridique des négociations
- Règles de la négociation (participants aux réunions, durée...)
- Techniques de négociation

12H30 : Déjeuner (pris en commun / non pris en charge)

14H00 : Conduite des négociations

- Les principaux thèmes à aborder pendant la négociation (offre de services, tarification, organisation du délégataire, politique sociale, risque industriel et commercial, politique d'investissement, règles d'amortissement des biens, conditions de reprise des biens,
- Ultime meilleure offre
- Projet de convention

Clôture des négociations

- Rapport de choix du candidat
- Procédure
- Mise en pratique

16h30 : Fin de la formation

Intervenants : Jean-Marie DAGNAS, Consultant et Pôle Juridique, AGIR

Animateur : Anne BELLAMY, Responsable Autorités Organisatrices de la Mobilité, AGIR

Maîtriser les relations contractuelles et les coûts en DSP Transport (CONT3)

10 et 11 décembre 2018

de 9H30 à 16H30 au 8, villa Lourcine – 75014 PARIS (locaux d'AGIR)

Dans le cadre d'une DSP, le délégataire a la responsabilité de l'exécution de l'offre de transport mais a d'autres missions (entretien courant, commercialisation, études, enquêtes, etc., pour lesquelles il reçoit des contributions de la part de l'autorité délégante (contribution financière forfaitaire, compensations tarifaires, intéressements, etc.

Ces deux journées de formation ont pour objectif de permettre aux participants d'appréhender les relations économiques et financières relatives au contrat entre l'autorité organisatrice (AO) et son délégataire. La partie théorique sera illustrée par la présentation de l'observatoire de la DSP pour l'exploitation des transports collectifs d'Angers Loire Métropole.

A quoi correspondent les contributions versées par l'AO ? Quel est l'environnement fiscal ? Comment lire un compte d'exploitation ? Quels méthode et outils utiliser pour contrôler le délégataire ? Etc

JOUR 1 : 10 décembre 2018

- 9H30 :** **Accueil des participants et tour de table**
- 10H00 :** **Contribution financière forfaitaire (CFF) de l'AOT et régime fiscal**
- CFF : contribution financière forfaitaire
 - CET : contribution économique territoriale
 - TVA et Taxe sur les salaires
 - Impôt sur les sociétés
 - Focus sur le CICE (Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi)
- 11H30 :** **Indexation des valeurs, actualisation et révision**
- 12H00 :** **Recueil des données de l'exploitant**
- Les objectifs du reporting du service de transport public pour l'autorité organisatrice et pour l'exploitant
 - Audits
 - Documents de reporting
- 12h30 :** **Déjeuner (pris en commun / non pris en charge)**
- 14H00 :** **Analyse des données financières de l'exploitant**
- Le volet comptable et financier : principes de comptabilité générale et analyse du niveau des résultats de l'exploitant
- 16H00 :** **Exercices pratiques**
- 16H30 :** **Fin de la formation**

Maîtriser les relations contractuelles et les coûts en DSP Transport (CONT3)

JOUR 2 : 11 décembre 2018

9H30 : Accueil des participants et tour de table

10H00 : Lecture et analyse d'un compte d'exploitation transport

- Objectifs de l'analyse d'un compte d'exploitation & intérêt de comparer le réel vs contractuel
- Décomposition des coûts directs/indirects et des produits
- Méthode d'analyse des coûts d'exploitation
- Les principaux ratios de performance

12H30 : Déjeuner (pris en commun / non pris en charge)

14H00 : Outils de contrôle de la DSP Transports d'Angers Loire Métropole – Olivier SORIN, Chargé des Transports collectifs

Angers Loire Métropole a confié l'exploitation de son réseau de transport à deux filiales de Kéolis via des contrats de type DSP. Les services de la collectivité ont mis en place un observatoire des transports collectifs afin d'assurer un suivi rigoureux des contrats, permettant d'une part d'optimiser l'exploitation et d'améliorer la qualité de service rendu aux voyageurs, d'autre part d'avoir une vision prospective et de disposer des éléments pour préparer le prochain contrat.

Retours sur les aspects administratifs et financiers de l'observatoire.

16H30 : Fin de la formation

Intervenants : **Éric CHALOIN, Consultant, Cabinet ECOSI, Jean-Marie DAGNAS, Consultant, Amplitude TC et Olivier SORIN, Chargé des Transports Collectifs – Angers Loire Métropole**

Animateur : Anne BELLAMY, Responsable Autorités Organisatrices de la Mobilité, AGIR

Les marchés publics de transport public (CONT4)

6 juin 2018

de 9H30 à 16H30 au 8, villa Lourcine – 75014 PARIS (locaux d'AGIR)

La formation a pour objectif de permettre aux participants de maîtriser les procédures et les délais de passation d'un marché public appliqués au transport public. Elle sera aussi l'occasion de prendre connaissance des changements notables intervenus au 1^{er} avril 2016 : instauration de la procédure concurrentielle avec négociation, modifications des règles concernant les candidatures, des offres anormalement basses, des critères de choix des offres, de la commission d'appel d'offres, de la sous-traitance, de la dématérialisation, etc.

9H30 : **Accueil des participants et tour de table**

10H00 : **Choix du marché public de transport**

- Marché « classique » ou marché fractionné dans le temps (accords-cadres) ?

Allotissement

Sous-traitance des marchés de transport

Focus sur certaines clauses d'un contrat de transport

- Périmètre du marché
- Durée
- Clauses financières (forme du prix, bordereau des prix, révision)
- Pénalités
- Modifications d'un marché public en cours d'exécution (avenants)
- Résiliation

12H30 : **Déjeuner** (pris en commun / non pris en charge)

14H00 : **Procédure de passation des marchés publics de transport**

- Déroulement de la procédure de passation
- Critères de choix des offres
- Cas d'infructuosité de l'appel d'offres

Notation des offres et attribution

- Critères de jugement et pondération des offres

16H30 : **Fin de la formation**

Intervenant : Pôle juridique, AGIR

La gestion directe, outil d'une politique de mobilité : la régie et la société publique locale (OI1)

23 janvier 2018

de 9H30 à 16H30 au 8, villa Lourcine – 75014 PARIS (locaux d'AGIR)

Cette formation a pour objectif de comprendre le fonctionnement la gestion directe sous ses différentes formes. Elle s'adresse aux collectivités, gestionnaires d'un opérateur interne déjà en place, comme aux autorités organisatrices de transport confrontées au choix du mode de gestion, notamment quand elles s'interrogent sur le choix de la régie ou la SPL.

Quelle est la réglementation applicable à la gestion directe des transports publics (types de régie ou SPL, organes d'administration, statut du personnel) ? Quelles sont les démarches à effectuer pour créer une régie de transports ou une société publique locale (SPL) ? La gestion directe peut-elle être utilisée pour l'exploitation du stationnement ?

- 9H30 :** **Accueil des participants et tour de table**
- 10H00 :** **Rappels sur les différents modes de gestion d'un réseau de transport public :
marché public, DSP, régie et SPL**
- 10H30 :** **Caractéristiques de la gestion directe d'un service public de transport**
- Dans quel but recourir à la gestion directe ?
 - Quelles sont les caractéristiques d'un opérateur interne (contrôle analogue et périmètre des activités exercées) ?
 - Quel est le devenir des régies EPIC et SPL de transport de voyageurs dans le contexte de la réforme territoriale ?
- 12H00 :** **Déjeuner (pris en commun / non pris en charge)**
- 13H30 :** **La régie : création et fonctionnement**
- Procédure de création d'une régie à simple autonomie financière ou d'une régie sous forme d'établissement public industriel et commercial (EPIC)
 - Règles de fonctionnement
 - Incidences sociales, comptables et fiscales
- 15H00 :** **La société publique locale (SPL) : création et fonctionnement**
- Conditions de création d'une SPL
 - Règles de fonctionnement empruntées à la SEM et aux sociétés anonymes
 - Incidences sociales, comptables et fiscale
- 16H30 :** **Fin de la formation**

Intervenants : Jean-Marie DAGNAS, Consultant, Amplitude TC et Pôle Juridique d'AGIR

Mise en place opérationnelle d'un opérateur interne (OI2)

sur demande

de 9H30 à 16H30 au 8, villa Lourcine – 75014 PARIS (locaux d'AGIR)

Lorsqu'une autorité organisatrice de transport, opte pour une gestion directe du transport public, elle met en place sa propre structure dédiée à la gestion des transports, régie (régie directe, régie EPIC) ou société publique locale (SPL). En fonction du choix, le montage, le degré d'autonomie financière, l'administration et les procédures de contractualisation peuvent varier.

Cette journée s'adresse aux collectivités qui se lancent dans la création d'un opérateur interne et qui souhaitent disposer d'éléments d'information sur les modalités de sa création et de son fonctionnement.

Elle peut être organisée à la demande, dans les locaux d'AGIR ou sur place au sein de la collectivité.

9H30 : **Accueil des participants et tour de table**

10H00 : **Création d'une régie ou d'une SPL et business plan**

- Evaluation d'un business plan (charges et recettes) :
 - Coûts des moyens humains (personnel, type de convention collective, etc.)
 - Coûts des matériels (véhicules, logiciels, immobilier type dépôt et ateliers
 - Coûts de roulage
 - Sous-traitance
 - Frais de structure
 - Recettes et rémunération de l'opérateur
 - Plan de financement et prévisionnel de trésorerie
- Les actes : avis préalables, délibération, statuts
- Les instances et leur(s) rôle(s) :
 - Assemblée délibérante et conseil d'administration pour l'EPIC
 - Conseil d'administration et conseil de surveillance d'une SPL

12H30 : **Déjeuner (pris en commun / non pris en charge)**

14H00 : **Le fonctionnement d'une régie ou d'une SPL**

- Contrat passé avec la collectivité (régie) ou les actionnaires (SPL)
- Les règles de passation des marchés
- Contrôles externes
- Les moyens humains : réglementation applicable (statut du personnel, etc.) et modalités de reprise du personnel
- Les biens
- Le règlement intérieur
- Les finances et règles budgétaires : aspects budgétaires, comptables et financiers et incidences fiscal (impôt sur les sociétés, CET, TVA).

16H30 : **Fin de la formation**

Intervenants : **Éric CHALOIN, Consultant, Cabinet Ecosi et Pôle Juridique, AGIR**

Organisation des transports scolaires (TS1)

JOUR 1

Transports scolaires : cadre juridique et organisation

L'organisation et le fonctionnement des transports scolaires incombent aux autorités organisatrices de la mobilité (AOM) et aux autorités organisatrices non urbaines, selon leur périmètre géographique de compétence, en pleine évolution en lien avec la loi NOTRe.

AGIR propose deux jours de formations qui ont pour objectifs de rappeler d'une part le cadre normatif et jurisprudentiel auquel sont soumis les services de transport scolaires, d'autre part de rappeler les enjeux sécuritaires et les responsabilités encourues par la chaîne d'acteurs impliqués.

16 janvier 2018

de 9H30 à 16H30 au 8, villa Lourcine – 75014 PARIS (locaux d'AGIR)

La formation dédiée aux transports scolaires a pour objectifs de fournir les informations nécessaires à la bonne maîtrise des principes de leur organisation et de rappeler les règles et obligations qui incombent aux autorités organisatrices de transports (types de service, règles de sécurité, accompagnement, etc.)

Comment distinguer transports scolaires, occasionnels et services privés d'enfants ? Quels sont les établissements scolaires obligatoirement desservis ? A qui revient l'organisation de la desserte des activités périscolaires ? L'âge de l'enfant peut-il conditionner l'accès aux transports scolaires ? Peut-on refuser de transporter un élève ? Etc.

9H30 : **Accueil des participants et tour de table**

10H00 : **Notions et définitions**

- Transport scolaire, transport périscolaire, transport pour les sorties scolaires

10H30 : **Organisation du transport scolaire**

- Acteurs et concertation (établissements scolaires, communes, etc.)
- Services scolaires : services de transport scolaires spécifiques (SATPS) ou sur lignes régulières (SRO)

11H30 : **Répartition des compétences dans le cadre de la réforme territoriale issue de la loi NOTRe**

- Les relations entre AOT : transfert de compétence
- Les relations entre AO1/AO2 : délégation de compétence
- Le cas particulier du transport des élèves et étudiants en situation de handicap

12H30 : **Déjeuner (pris en commun / non pris en charge)**

14H00 : Règles du transport scolaire

- Règlement d'exploitation
- Etablissements scolaires à desservir
- Refus d'accès
- Transport assis
- Accompagnement

15H30 : Adaptations des transports en lien avec les évolutions de la scolarité et des besoins

- Changement des rythmes scolaires et des modes de scolarité
- Regroupements pédagogiques intercommunaux (RPI)
- Classes spécialisées : unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS)
- Développement de mobilités alternatives : carapates / caracycles

16h30 : Fin de la formation

Intervenants : Pôles Juridique et AO, AGIR

Organisation des transports scolaires (TS1)

JOUR 2

Transports scolaires : responsabilités et risques pénaux

17 janvier 2018

de 9H30 à 16H30 au 8, villa Lourcine – 75014 PARIS (locaux d'AGIR)

L'objectif de cette demi-journée est de connaître le cadre général de la réglementation et de la jurisprudence des sanctions pénales encourues par toutes les personnes (agents, salariés ou élus) participant à la passation et à l'exécution d'un contrat public de transports scolaires (DSP et marchés publics).

- 9H30 :** Accueil des participants
- 10H00 :** Généralités sur la responsabilité pénale des élus et agents locaux au titre d'infractions volontaires ou involontaires
- 11H00 :** La responsabilité pénale dans le cadre de l'attribution de contrats publics de transports scolaires (marchés publics, délégation de service public)
- la prise illégale d'intérêt
 - le délit d'octroi d'avantage injustifié
- 11H00 :** La question du cumul des fonctions et son analyse au regard du délit de prise illégale d'intérêt
- 11H45 :** Le risque pénal encouru par l'autorité organisatrice ou son exploitant en matière de transport public
- les cas concrets d'engagement de responsabilité pénale
 - les responsabilités en cas d'accident de transport public de voyageurs
- 13H00 :** Déjeuner (possibilité de déjeuner pris en commun / non pris en charge)

Intervenants : Aymeric HOURCABIE, Avocat et Pôle Juridique d'AGIR

Transports scolaires : financement et tarification (TS2)

26 novembre 2018

de 9H30 à 16H30 au 8, villa Lourcine – 75014 PARIS (locaux d'AGIR)

Le transport des enfants à l'école est un service public, de la responsabilité des autorités organisatrices de transport, qu'elles soient urbaines ou non urbaines. Il est principalement financé par les participations familiales et les AOT. S'agissant de leur financement, il repose principalement sur les participations familiales et/ou les contributions de l'AOT qui a le libre choix de déterminer sa politique tarifaire.

A travers cette journée de formation, il s'agit pour les participants, non seulement de connaître les sources de financement des transports scolaires et les règles pour mettre en place/ revoir une politique tarifaire adaptée, mais aussi d'échanger sur les pratiques.

Quelles règles observer pour la différenciation des tarifs entre usagers au regard du principe d'égalité de traitement des usagers ? Comment harmoniser les tarifs des transports scolaires au niveau des régions ? etc.

9H30 : **Accueil des participants et tour de table**

10H00 : **Rappels sur l'organisation du transport scolaire**

- Transport scolaire, transport périscolaire, transport pour les sorties scolaires
- Acteurs et concertation (établissements scolaires, communes, etc.)
- Services scolaires : services de transport scolaires spécifiques ou sur lignes régulières

11H00 : **Financement des transports scolaires**

- Les dépenses
- Les recettes : financement des transports scolaires
 - DGD et compensations financières des départements versées aux AOM
 - Participations familiales aux transports scolaires
- Les possibilités de récupération de TVA

12H30 : **Déjeuner (pris en commun / non pris en charge)**

14H00 : **Définition d'une politique tarifaire**

- Les conditions d'accès aux transports scolaires
- Les modalités d'inscriptions
- Les aides individuelles aux transports scolaires (AIT)

16H30 : **Fin de la formation**

Intervenants : Jean-Marie DAGNAS, Consultant, Amplitude TC et Pôle AO, AGIR

Optimiser les transports scolaires : outils et méthodes (TS3)

27 novembre 2018

de 9H30 à 16H30 au 8, villa Lourcine – 75014 PARIS (locaux d'AGIR)

L'objectif de cette formation est de permettre aux participants d'être en mesure de réaliser un diagnostic technique de leur réseau, au vu des contraintes existantes (évolution de la carte scolaire, des horaires des établissements, des rythmes scolaires, etc.), afin de pouvoir corriger les éventuelles faiblesses (détecter les doublons de services, les dessertes inadaptées, les points d'arrêt mal positionnés) et de mettre en place des outils de suivi de performance.

Comment améliorer l'offre de transports scolaires en optimisant les moyens engagés ? Quels outils utiliser ?

9H30 : **Accueil des participants et tour de table**

10H00 : **Analyser et ajuster l'offre d'un réseau de lignes scolaires**

- Diagnostic du niveau de performance du réseau
- Mise en place des actions correctives
- Conception de nouvelles offres de services

11H00 : **Comprendre et décrypter les coûts des transports scolaires**

- Définition et ratios
- Analyse des coûts

12H30 : **Déjeuner** (pris en commun / non pris en charge)

14H00 : **Intégrer des outils de pilotage et d'optimisation du réseau**

- Suivi et la maîtrise de la performance de son réseau
- Indicateurs de performance pertinents
- Mise en place d'un suivi et d'un contrôle de ces indicateurs
- Exemple de la solution 2School

Systeme de billettique « allégée », associé à un système d'aide à l'exploitation, il fonctionne via cartes de transport sans contact validées à la montée dans le car. 2School permet la récupération des informations en temps réel et gère la topologie du réseau (arrêts et horaires de passage, avance-retard, etc.). Il constitue une véritable aide à la décision concernant la capacité des cars par ligne ou la réorganisation des horaires de passage.

16H30 : **Fin de la formation**

Intervenants : Jean-Marie DAGNAS, Consultant, Amplitude TC, Pierre REVEL, Consultant et Pôle AO, AGIR

Prévenir et gérer les incivilités dans les transports scolaires (TS4)

24 mai 2018

de 9H30 à 16H30 au 8, villa Lourcine – 75014 PARIS (locaux d'AGIR)

Les incivilités des élèves à bord des bus et des cars scolaires sont une préoccupation grandissante car elles perturbent le service, ont un coût non négligeable et détériorent la sécurité du service. A l'occasion de cette journée, AGIR propose un rappel des responsabilités et des bonnes pratiques. L'objectif est de comprendre le phénomène afin de mieux le maîtriser, d'apporter des conseils pour savoir comment réagir au mieux en cas de délits ou d'incivilités dans les transports scolaires. Cette formation sera aussi l'occasion de se familiariser à la réglementation relative aux outils de vidéo protection.

Cette formation s'adresse aux personnes en charge des transports scolaires (contrôleur, médiateur, technicien, chef de service, etc.), au sein des collectivités territoriales et des réseaux indépendants.

9H30 : **Accueil des participants et tour de table**

10H00 : **Dispositions réglementaires**

- Loi « Savary » n° 2016-339 du 22 mars 2016 relative à la prévention et à la lutte contre les atteintes graves à la sécurité publique, contre le terrorisme et contre la fraude dans les transports publics de voyageurs, et ses décrets
- Décret n° 2016-541 du 3 mai 2016 relatif à la sûreté et aux règles de conduite dans les transports ferroviaires ou guidés et certains autres transports publics
- Rappels sur la répartition des responsabilités

11H00 : **Analyse des incivilités**

- Typologie des actes d'incivilités : de la simple incivilité à la violence verbale, voire physique
- Comportements des élèves :
 - en fonction de leur âge
 - dans les véhicules de TC

12H30 : **Déjeuner (pris en commun / non pris en charge)**

14H00 : **Prévention des actes d'incivilité : quelle stratégie mettre en place ?**

- Règlement intérieur
- Pédagogie et sensibilisation
- Formation des conducteurs
- Présence d'accompagnateurs
- Vidéo protection
- Autres outils

15H00 : Gestion et outils de lutte contre les conflits

- Techniques pour gérer l'agressivité
- Sanctions :
 - Typologie
 - Motivations des sanctions et droits de la défense
 - Procédure de mise en œuvre de la sanction
 - Statistiques
- Retours d'enquête AGIR

16H30 : Fin de la formation

Intervenants : Michel JACOMME, Chef du service des transports du Conseil départemental de l'Orne et Pôles AO et Juridique, AGIR

S'initier à la méthode de construction d'un réseau urbain de lignes régulières (PE2)

31 janvier 2018

de 9H30 à 16H30 au 8, villa Lourcine – 75014 PARIS (locaux d'AGIR)

Concevoir ou restructurer un réseau de transport attractif et optimisé nécessite de connaître la méthode de construction de l'offre de transport.

Cette journée de formation à destination des agents d'exploitation et des autorités organisatrices de la mobilité a pour objectif de les initier à cette méthode : graphichage, habillage et découpage des prestations.

Quelles sont les étapes de construction d'une offre de transport urbain ? Comment calculer le nombre de bus nécessaires à la bonne organisation d'une ligne et d'un réseau ? Comment les effectifs de conduite sont-ils calculés et dimensionnés ? Comment limiter les temps improductifs ? Quelles sont les règles en matière du droit du travail à respecter pour la construction des plannings ? Quels logiciels utiliser ? Etc.

- 9H30 :** **Accueil des participants et tour de table**
- 10H00 :** **Méthodologies de création et d'exploitation statistique d'un graphique, sensibilisation aux outils informatiques**
- Objectifs
 - Recueil de données
- 11H00 :** **Graphichage**
- Notions et règles
 - Estimation des coûts d'exploitation
 - Enjeux d'optimisation à travers une étude de cas
- 12H30 :** **Déjeuner (pris en commun / non pris en charge)**
- 14H00 :** **Habillage**
- Notions et règles
 - Interaction entre graphichage et habillage
 - Découpage et habillage des services : exercices pratiques et statistiques liées à l'habillage.
- 16H00 :** **Relations contractuelles AO-déléataire**
- 16H30 :** **Fin de la formation**

Intervenants : Jean-Marie DAGNAS, Consultant, Amplitude TC et Adrien MALFRAY, Pôle Exploitation, AGIR

Quelles solutions pour le transport public en zones peu denses ? (PE5)

19 mars 2018

de 9H30 à 16H30 au 8, villa Lourcine – 75014 PARIS (locaux d'AGIR)

Le territoire français est en grande partie composé de secteurs de faible densité puisque l'espace urbain ne représente que 22 % du territoire. Sur ces zones peu denses où vit 30 % de la population française, la question de la mobilité est un enjeu majeur puisque la seule solution reste souvent l'automobile avec un usage plus intense, en particulier en nombre de kilomètres parcourus.

Le but de la formation est de présenter des solutions permettant de mettre en place des solutions de mobilité permettant de répondre à la question des déplacements dans ces secteurs en traitant à la fois des transports en commun classiques, mais aussi du transport à la demande, du covoiturage, de l'autopartage, des modes doux, etc.

9H30 : Accueil des participants et tour de table

10H00 : Retours sur le contexte des zones peu denses

- Faible densité et mobilité :
 - Approche du territoire
 - Les conséquences de la faible densité sur la mobilité
- Les acteurs de la mobilité dans les territoires de faible densité :
 - Les services publics
 - Les acteurs semi-publics (ex. : certains établissements)
 - Les services privés, notamment les taxis ou les nouveaux services (ex. : Uber)
 - Documentation : ouvrages de référence, conseils et informations

12H30 : Déjeuner (pris en commun / non pris en charge)

14H00 : Trouver des solutions pour la mobilité en zones peu denses

- Quels services pour quels résultats ?
 - Transports en commun standards
 - Transport à la demande
 - Co-voiturage
 - Autopartage
 - Modes doux ou actifs
- Mettre en place des coopérations entre acteurs
 - Impliquer les acteurs
 - Mobiliser les habitants et les entreprises
- Les innovations possibles : mixité des transports de voyageurs et de petits colis
- Conclusion et échanges avec les participants.

16H30 : Fin de la formation

Intervenant : Michel JEANNENOT, Consultant, Mobhilis

Animateur : Anne BELLAMY, Responsable Autorités Organisatrices de la Mobilité, AGIR

Les transports à la demande (TAD) : optimisation des réseaux et de desserte des nouveaux territoires (PE6)

20 mars 2018

de 9H30 à 16H30 au 8, villa Lourcine – 75014 PARIS (locaux d'AGIR)

Le transport à la demande (TAD) est un mode de transport public à mi-chemin entre le taxi et le bus, fondé sur le déclenchement du service par réservation téléphonique préalable. Longtemps considéré comme un mode réservé à la desserte des espaces peu denses, le TAD connaît un fort développement en France depuis la fin des années 1990 et investit aussi bien les espaces urbains, périurbains que ruraux. Ce service spécifique peut ainsi constituer un outil au service des nouveaux territoires, qu'il s'agisse de ressorts territoriaux élargis ou des territoires régionaux étendus.

Cette formation a pour objectif de proposer des éléments de méthode pour comprendre le TAD, avant de concevoir une offre pertinente, complémentaire des lignes régulières et à un coût raisonnable.

- 9H30 :** **Accueil des participants et tour de table**
- 10H00 :** **Rappels sur la gouvernance de la mobilité : impacts de la loi NOTRe**
- 10H30 :** **Fonctionnement du TAD**
- Définition et objectifs
 - Les différentes formes de TAD
 - Définition de l'offre
 - Dimensionnement du service
 - Cibles
 - Moyens affectés
 - Politique commerciale et tarification
- 11H30 :** **Gestion d'un service de TAD**
- Organisation institutionnelle
 - Modes de gestion
 - Rémunération de l'exploitant
 - Outils de gestion
- 12H30 :** **Déjeuner (pris en commun / non pris en charge)**
- 12H00 :** **Suivi du TAD**
- Indicateurs de suivi (fréquentation, coûts) et de performance
- 15H00 :** **Retour d'expérience du TAD de Troyes, Christophe CHENILYER**
- 16H30 :** **Fin de la formation**

Intervenants : Jean-Marie DAGNAS, Consultant, Amplitude TC et Christophe CHENILYER, DGA méthodes, informatique, marketing, communication, TAD/TPMR, TCAT (Troyes)

Animateur : Anne BELLAMY, Responsable Autorités Organisatrices de la Mobilité, AGIR

Cycle « Optimiser les coûts de l'exploitation du transport urbain » (PE7)

Les transports publics urbains font aujourd'hui face à de nouvelles difficultés de financement, résultant de divers facteurs : l'accroissement de l'offre, l'augmentation des coûts de production du service, la hausse modérée de la fréquentation, la baisse des recettes liées à la faible contribution des usagers, la baisse des subventions publiques et la baisse du versement transport. Autant d'éléments qui conduisent à aggraver la charge de couverture des déficits d'exploitation pour les autorités organisatrices de transport.

A travers ce cycle de trois formations, AGIR propose de rechercher des gains d'optimisation par une approche de la maîtrise des coûts liés à l'exploitation du réseau : coûts de production, politique commerciale et leviers financiers et fiscaux.

JOUR 1

Les leviers de construction de l'offre de transport

28 mai 2018

de 9H30 à 16H30 au 8, villa Lourcine – 75014 PARIS (locaux d'AGIR)

La première journée de formation a pour objectif de passer en revue les aspects généraux de production d'un réseau de transport urbain, à travers le retour d'expérience du réseau de La Rochelle.

Comment concevoir une offre de transport pour un réseau attractif ? Comment optimiser l'offre sans affecter la qualité du service ? Quels sont les leviers pour diminuer la vitesse commerciale ? Etc.

9H30 : Accueil des participants et tour de table

10H00 : Les leviers de construction de l'offre

- Enjeux de la hiérarchisation de l'offre de service
- Structure d'un réseau de transport urbain (diamétralisation, correspondances, lignes express, etc.)
- Outils et paramètres d'optimisation d'un réseau :
 - Les services spécifiques (ex. TAD)
 - Le niveau d'offre (jours de fonctionnement, fréquence, régularité/ cadencement, amplitude de service, etc.)

12H30 : Déjeuner (pris en commun / non pris en charge)

14H00 : Les leviers de productivité externe – Retour d'expérience de la RTCR, Régie des Transports Rochelais

- Méthodes de régulation
- Aménagements de voirie
- Systèmes de priorité aux feux

15H30 : L'optimisation par les techniques de graphica

16H30 : Fin de la formation

Intervenants : Jean-Marie DAGNAS, Consultant, Amplitude TC et David CRONENBERGER, Directeur de la Régie des Transports Rochelais (RTCR)

Animateur : Anne BELLAMY, Responsable Autorités Organisatrices de la Mobilité, AGIR

Cycle « Optimiser les coûts de l'exploitation du transport urbain » (PE7)

JOUR 2

Leviers de productivité internes et de marketing

29 mai 2018

de 9H30 à 16H30 au 8, villa Lourcine – 75014 PARIS (locaux d'AGIR)

Cette deuxième journée permettra d'approfondir les aspects commerciaux, marketing et de conception de l'offre de transport par l'opérateur.

Comment mettre en œuvre une politique commerciale efficace ? Quels impacts sur les coûts peuvent avoir la convention collective des transports publics et les accords sociaux ? Comment utiliser les nouvelles technologies au service de l'attractivité d'un réseau de transport ?

9H30 : Accueil des participants et tour de table

10H00 : Les techniques du marketing au service de l'efficience du réseau

- Stratégies tarifaires et méthodes de vente au service de la performance d'un réseau de transport public urbain
- L'information voyageur en temps réel, vecteur d'optimisation
- Rôle des nouvelles technologies
- Fidélisation des voyageurs et amélioration de la vitesse commerciale

12H30 : Déjeuner (pris en commun / non pris en charge)

14H00 : Les leviers de productivité interne

- Rappel des principaux paramètres de conditions de travail de la convention collective des transports urbains (CCNTU)
- L'habillage des services au service de la productivité et de la qualité du service : techniques et outils utilisés
- Les paramètres d'optimisation sociale de la productivité (formation, gestion de l'absentéisme, intéressements...)

16H30 : Fin de la formation

Intervenants : Jean-Marie DAGNAS, Consultant, Amplitude TC et David CRONENBERGER, Directeur de la RTRC, régie du réseau des transports Rochelais

Animateur : Anne BELLAMY, Responsable Autorités Organisatrices de la Mobilité, AGIR

Cycle « Optimiser les coûts de l'exploitation du transport urbain » (PE7)

JOUR 3 : Leviers financiers et fiscaux

27 septembre 2018

de 9H30 à 16H30 au 8, villa Lourcine – 75014 PARIS (locaux d'AGIR)

A l'occasion de ce troisième jour de formation, seront abordés les différents paramètres de coûts et les enjeux fiscaux d'un réseau de transport public urbain.

Quelles sont les optimisations fiscales possibles en fonction du choix du mode de gestion ? Comment définir une formule d'indexation des prix dans un contrat de transport public ? Quels sont les principaux coûts d'une entreprise de transport ? Comment déchiffrer ses documents comptables ?

9H30 : Accueil des participants et tour de table

10H00 : L'optimisation fiscale par le choix du mode de contractualisation

- Gestion déléguée ou Gestion directe
- Impact sur la TVA, Taxe sur les salaires, CET, IS, CICE, etc.
- Opportunité d'imposer une société dédiée

11H15 : Rôle de la formule d'indexation

- Pertinence des indices retenus
- Poids des indices
- Partie fixe

12H30 : Déjeuner (non pris en charge par AGIR)

14H00 : Focus sur l'impact de la masse salariale dans la structure des coûts

- La masse salariale : principal poste de coûts
- Décomposition du coût de conduite : notion de productivité et de coût unitaire
- Charges sociales et fiscales sur salaires
- Négociations annuelles obligatoires (AO) : les pièges à éviter

15H00 : Maîtrise des aspects financiers : compréhension et lecture des coûts au travers de l'utilisation de documents internes de l'entreprise :

- Balance des comptes annuels
- Annexe des comptes annuels
- Liasse fiscale
- Tableau des immobilisations
- Livres de paie

16H30 : Fin de la formation

Intervenants : **Éric CHALOIN**, Consultant, Cabinet ECOSI et **Jean-Marie DAGNAS**, Consultant, Amplitude TC

Animateur : Anne BELLAMY, Responsable Autorités Organisatrices de la Mobilité, AGIR

Concevoir un axe structurant de transport en commun (PE8)

2 juillet 2018

de 9H30 à 16H30 au 8, villa Lourcine – 75014 PARIS (locaux d'AGIR)

Les bus ont longtemps pâti d'une image négative, symboles de transports publics réservés aux populations captives. Avec le concept de hiérarchisation des services de transport, l'idée est de concevoir des réseaux performants, qui s'appuient sur des axes structurants, bénéficiant d'une bonne qualité de service assurée notamment par une vitesse commerciale relativement élevée, garantie par des aménagements de voirie sur tout ou partie du parcours et une fréquence régulière.

Ces axes structurants, types BHNS, sont une première étape dans les réponses à apporter en matière de déplacements pour une agglomération de taille moyenne.

L'objectif de cette journée est de proposer une méthodologie et des outils pour organiser un réseau autour d'un axe structurant. La formation sera illustrée par des exemples de BHNS.

- 9H30 :** **Accueil des participants et tour de table**
- 10H00 :** **Définition d'un axe structurant et hiérarchisation du réseau de transport**
- 10H30 :** **Organisation des services autour d'un axe structurant**
- 11H00 :** **Aménagement d'un axe structurant et niveau de performance**
- 12H30 :** **Déjeuner (pris en commun / non pris en charge)**
- 14H00 :** **Éléments techniques essentiels**
- Insertion
 - Priorité
 - Information
 - Equipements et systèmes
 - Aménagement des P+R et des pôles de correspondance
 - Restructuration de l'offre
- 15H30 :** **Élaboration d'un programme d'aménagement d'un axe structurant**
- Planning
 - Coût de réalisation
- 16H30 :** **Fin de la formation**

Intervenant : Cunxiao ZHANG, Directeur de Citec Ingénieurs Conseils

Animateur : Anne BELLAMY, Référente Autorités Organisatrices de la Mobilité, AGIR

Réaliser et gérer un pôle d'échange multimodal / Gare routière (PM1)

3 juillet 2018

de 9H30 à 16H30 au 8, villa Lourcine – 75014 PARIS (locaux d'AGIR)

Un pôle d'échange multimodal (PEM) constitue un élément essentiel des systèmes de déplacement dans les villes. Il s'agit d'un espace urbain spécialement aménagé qui réunit différents réseaux de transport interconnectés et des services (information multimodale, vente de titres...), pour favoriser la pratique de l'intermodalité. Lieu de transit, il peut aussi être un lieu de vie où se développent des activités connexes (restauration rapide, presse, petites réparations, informations ville..) qui contribuent à agrémente le déplacement et faciliter la gestion du temps d'attente.

AGIR propose de vous apporter des éléments de méthode pour réaliser et gérer un pôle d'échanges au cœur d'une ville moyenne : de son dimensionnement à sa réalisation, à travers des exemples de cas concrets.

Comment dimensionner un PEM ? Quels sont les clés d'une requalification réussie ? Quelles sont les erreurs à éviter ? Etc.

9H30 : Accueil des participants et tour de table

10H00 : Différentes configurations de pôle d'échange et leur hiérarchisation

Fonctions et contenu d'un pôle d'échange :

- Rabattement
- Correspondance
- Vente
- Information
- Etc.

Dimensionnement d'un pôle d'échange : besoins, enjeux et attentes

12H30 : Déjeuner (pris en commun / non pris en charge)

14H00 : Éléments techniques d'un pôle d'échange et quelques principes de base pour la conception

Gestion des flux au sein d'un pôle d'échange

Points sensibles et erreurs à éviter

16H00 : Élaboration d'un programme de réalisation d'un pôle d'échange

- Planning
- Coût de réalisation

16H30 Fin de la formation

Intervenant : Cunxiao ZHANG, Directeur de Citec Ingénieurs Conseils

Animateur : Anne BELLAMY, Responsable Autorités Organisatrices de la Mobilité, AGIR

Favoriser le partage de la voiture (PM2)

20 septembre 2018

de 9H30 à 16H30 au 8, villa Lourcine – 75014 PARIS (locaux d'AGIR)

Partant du constat que la voiture reste très souvent indispensable, des initiatives se sont multipliées pour la transformer d'un mode de déplacement individuel en transport collectif par le seul changement de pratique des passagers. Le covoiturage et l'autopartage apparaissent désormais comme des solutions à part entière dans l'offre globale de transport et font partie des nouveaux outils pour modifier les comportements de mobilité.

Personnel ou professionnel, spontané ou organisé, le covoiturage est ainsi devenu une pratique courante pour de nombreuses personnes. Apparue de manière confidentielle il y a plusieurs années, elle s'est progressivement développée en s'appuyant sur les infrastructures aménagées par les collectivités et sur des sites Internet favorisant la mise en relation des conducteurs et des passagers.

Parallèlement, l'autopartage s'est développé, sur le modèle des vélos en libre-service, dans la plupart des grandes villes, grâce à des initiatives privées et aux collectivités. Le conducteur prend la voiture au départ dans une station et, après utilisation, la laisse à son point d'arrivée. Ce système permet de bénéficier de la liberté de mouvement offerte par une voiture sans avoir à assumer les démarches et les frais liés à sa possession : l'achat, l'entretien et les réparations, mais aussi le stationnement. De plus en plus cher et difficile.

AGIR propose aux collectivités qui souhaitent enrichir leur politique de mobilité d'explorer les marchés et les systèmes de covoiturage et d'autopartage à travers une nouvelle formation d'une journée.

9H30 : **Accueil des participants et tour de table**

10H00 : **Les marchés du covoiturage (longue distance, moyenne distance domicile travail, courte distance)**

L'organisation des systèmes de covoiturage

- Les systèmes techniques
- Les acteurs
- Le cadre institutionnel du covoiturage

Les modèles économiques

Les leviers d'une politique de covoiturage

- La mise en relation
- Le stationnement
- L'animation
- Les outils
- L'évaluation

Le lien entre covoiturage et transports en commun : concurrence ou complémentarité ?

12H30 : **Déjeuner (pris en commun / non pris en charge)**

14H00 : **Les marchés de l'autopartage**

L'organisation des systèmes d'autopartage

- Les systèmes techniques
- Les acteurs
- Le cadre institutionnel

Les modèles économiques de l'autopartage

L'autopartage au sein d'une politique de mobilité

16H30 : **Fin de la formation**

Intervenant : Patrick SUCCHE, Consultant, INDDIGO

Animateur : Anne BELLAMY, Responsable Autorités Organisatrices de la Mobilité, AGIR

Management de la mobilité : comment aider les entreprises/administrations à réaliser leur plan de mobilité ? (PM3)

7 juin 2018

de 9H30 à 16H30 au 8, villa Lourcine – 75014 PARIS (locaux d'AGIR)

Cette formation, à destination des autorités organisatrices et des exploitants, a pour objectifs de les aider à développer un conseil personnalisé aux acteurs clés des entreprises/administrations qui élaborent leur plan de mobilité.

Plus qu'une obligation, un plan de mobilité est aussi un outil au service du management de l'entreprise. Bien appréhender il permet de : réduire les coûts de transports, améliorer les déplacements des salariés et leur qualité de vie au travail, renforcer l'image et la culture d'entreprise, réduire l'exposition au risque routier et améliorer la sécurité, réduire les consommations énergétiques et les émissions de CO2.

Comment définir les enjeux, des méthodes pour réaliser un plan de mobilité efficient ? Comment définir une stratégie pour mobiliser les acteurs ? Comment introduire et accompagner des modifications de comportement ?

9H30 : Accueil des participants et tour de table

10H00 : Connaître les enjeux associés à la mise en place d'un plan de mobilité

- Les raisons du choix de la démarche
- Les avantages et les caractéristiques d'une démarche de plan de mobilité pour chacune des parties prenantes (employeurs, employés, collectivité et exploitant)
- Les objectifs à fixer et les bénéfices attendus

Disposer de méthodes et outils pour élaborer un plan de mobilité en entreprise ou en collectivité et créer une dynamique interne

- Le dispositif de pilotage, de concertation et de communication
- Le diagnostic « déplacements »
- Le plan d'actions : élaboration et mise en œuvre
- Le système de suivi et d'évaluation

12H30 : Déjeuner (pris en commun / non pris en charge)

14H00 : Elaborer une stratégie pour mobiliser les acteurs clés à l'échelle d'un territoire ou d'une zone d'activité

- Réflexion sur la mobilité et ses évolutions au regard de la dynamique de l'activité de l'entreprise/administration
- Co-construction avec les parties prenantes de nouvelles solutions de mobilité
- Argumentaire pour accompagner les modifications de comportements

Exemples de plans de mobilité et résultats observés

16H30 : Fin de la formation

Intervenant : Céline BILLARD, Consultant, ITER

Animateur : Anne BELLAMY, Responsable Autorités Organisatrices de la Mobilité, AGIR

Les aménagements et la signalisation des itinéraires cyclables (PM4)

11 octobre 2018

de 9H30 à 16H30 au 8, villa Lourcine – 75014 PARIS (locaux d'AGIR)

Le développement d'aménagements cyclables s'inscrit aujourd'hui dans un contexte favorable de politique d'aménagement favorisant la pratique du vélo. Cette pratique est aujourd'hui réglementée par des textes de loi en constante évolution, en témoigne le plan d'actions pour les mobilités d'actives (PAMA) qui a apporté des évolutions dans le code de la route en faveur du partage de l'espace public.

La journée de formation sera dédiée à la présentation des principes de conception et de signalisation des aménagements et itinéraires cyclable : rappel des règles, présentation des principaux aménagements cyclables (en section courante, intersections, etc.). Elle sera illustrée par des exemples de bonnes pratiques et des éléments de tendance d'évolution de la pratique de l'aménagement.

9H30 : **Accueil des participants et tour de table**

10H00 : **Le vélo et l'environnement**

- Les impacts sur l'environnement, l'économie des ménages, la santé
- La loi de transition énergétique pour la croissance verte

La classification des aménagements et les domaines d'emploi

- Typologie des aménagements
- Les nouvelles dispositions du code de la route
- Les écueils à éviter

La signalisation à destination des cyclistes

- Dernières évolutions de la réglementation : les dispositions du PAMA 2
- La signalisation de police
- La signalisation directionnelle

12H30 : **Déjeuner** (pris en commun – non pris en charge)

14H00 : **Les estimations financières d'aménagements et de jalonnement**

La mise en œuvre et l'entretien : les compétences réglementaires

- Les aménagements cyclables
- Le jalonnement

16H30 : **Fin de la formation**

Intervenant : Julien WASSERSCHIED, Consultant, INDDIGO

Animateur : Anne BELLAMY, Responsable Autorités Organisatrices de la Mobilité, AGIR

Evaluer une politique cyclable (PM5)

12 octobre 2018

de 9H30 à 16H30 au 8, villa Lourcine – 75014 PARIS (locaux d'AGIR)

L'évaluation d'une politique cyclable ne répond pas seulement à un impératif budgétaire. Il s'agit aussi et surtout d'améliorer l'efficacité de l'intervention publique : permettre de dégager les points forts et les points faibles pour définir les priorités. A cet effet, il faut disposer d'une information objective permettant d'identifier les axes et les dispositifs permettant d'accroître le développement du vélo.

Cette formation a pour objectifs de fournir aux collectivités territoriales des outils pour conduire une évaluation de politique cyclable et savoir évaluer les moyens humains et financiers nécessaires à cet exercice. L'intervenant s'appuiera sur des exemples pour illustrer les moyens identifiés.

9H30 : Accueil des participants et tour de table

10H00 : Pourquoi évaluer une politique cyclable ?

- Amélioration de la connaissance des pratiques vélos (fréquentation, motifs, impacts de la météo, etc.)
- Suivi de l'évolution des pratiques dans le temps et comparaison avec d'autres territoires
- Visibilité sur les points forts et les points faibles de la politique cyclable
- Etc.

Moyens humains et financiers pour conduire l'évaluation d'une politique cyclable

11H00 : Boîte à outils

- Approche quantitative de l'évaluation
 - Applications de recherche d'itinéraires pour modéliser la fréquentation
 - Enquêtes ménages déplacements
 - Systèmes de comptages : comptages permanents et ponctuels
 - Redressement des données

12H30 : Déjeuner (pris en commun – non pris en charge)

14H00 : Boîte à outils (suite)

- Approche qualitative de l'évaluation
 - Focus groupes qualitatifs pour mieux analyser les freins à la pratique auprès des usagers
 - Audit de la qualité du réseau cyclable du territoire
 - Analyse des impacts des actions de management de la mobilité avec l'outil MAX EVA
- Approche globale
 - Audit Bypad (Bicycle Policy Audit)
 - Audit des services vélos

16H30 : Fin de la formation

Intervenant(s) : Nicolas MERCAT et / ou Guillaume LUCAS, Consultant(s), INDDIGO

Animateur : Anne BELLAMY, Responsable Autorités Organisatrices de la Mobilité, AGIR

Bilan des Sd'AP (AS1)

19 juin 2018

de 9H30 à 16H30 au 8, villa Lourcine – 75014 PARIS (locaux d'AGIR)

L'objectif de cette nouvelle formation est de rappeler l'évolution des règles applicables, tant en matière de SdA Ad'AP (bilan, sanctions) qu'en matière de réalisations (matériel, infrastructures, formation, information, etc.). Peut-on réaliser un premier bilan intermédiaire des SDA/Ad'AP ? Quelle stratégie adopter pour les régions à qui les départements ont transféré leur schéma ? Peut-on modifier la feuille de route ? Comment mener à bien ses travaux ? Etc.

9H30 : Accueil des participants et tour de table

Tour de table permettant d'avoir une première vision de la situation des participants sur la mise en œuvre des Sd'AP et leurs besoins sur l'évolution des Sd'AP.

10H00 : Retours sur le contexte

- Règlementaire
- Rappel des règles de construction d'un Sd'AP
- Les modalités de suivi
- Les modalités d'ajustement (prolonger les délais, faut-il délibérer si le contenu évolue ? etc.) et les sanctions (le principe, l'application)

Sociétal

- Personnes à mobilité réduite et accessibilité
- Les publics, la notion de handicap, de mobilité réduite
- La diversité de la question de l'accessibilité

12H30 : Déjeuner (pris en commun / non pris en charge)

14H00 : Focus sur les éléments constitutifs d'un réseau de transport public

Focus sur les actions qui ont été entreprises, témoignages de certains réseaux

- Le matériel roulant : les choix réalisés, les avantages et limites, les offres actuelles et quelques prévisions
- Les points d'arrêts : de l'esquisse à la réalisation des travaux, qui, comment, quels coûts (études, réalisation, etc.) ?
- Les services et transports de substitution : lesquels ont été mis en œuvre avec quelles modalités fonctionnelles, quels coûts, quels partenariats ?
- Les éléments connexes : information, communication, billettique, etc.

Echanges avec les participants sur les problématiques de mise en œuvre des Sd'AP

16H30 : Fin de la formation

Intervenant : Michel JEANNENOT, Consultant, Mobhilis

Animateur : Pôle AO, AGIR

Sûreté et sécurité dans les transports publics (AS2)

18 décembre 2018

de 9H30 à 16H30 au 8, villa Lourcine – 75014 PARIS (locaux d'AGIR)

L'objectif de cette journée est de faire un rappel des conditions de sécurité des transports publics et de comprendre les risques pour mieux les prévenir.

La loi du 22 mars 2016, dite « Savary – Le Roux », donne de nouveaux moyens juridiques pour combattre la fraude d'habitude et pour améliorer la sûreté dans les transports de voyageurs : création d'une plateforme pour fiabiliser les adresses des contrevenants, enquêtes administratives dans certaines fonctions, réduction du nombre de contraventions pour la fraude, renforcement des missions des services internes de sécurité et de la police municipale etc.

Quelles mesures les organisateurs et exploitants peuvent-ils mettre en place pour sécuriser l'acheminement des enfants vers leur établissement scolaire ? Quelles sont les responsabilités encourues en cas de défaillance ? Etc.

9H30 : Accueil des participants et tour de table

10H00 : Règlementation en matière de sûreté des transports publics

- Principaux apports de la loi n° 2016-339 du 22 mars 2016 dite la loi « Savary – Le Roux »
- Règlementation applicable aux accompagnateurs dans les transports scolaires
- Règlementation relative à la vidéo protection et les modalités d'utilisation des images pour les contrôles et verbalisations

11H30 : Risques et responsabilités en matière de transports publics

12H30 : Déjeuner (pris en commun – non pris en charge)

14H00 : Outils de prévention contre l'insécurité dans les transports publics

- Outils techniques
 - Réalisation d'un audit
 - Stratégie d'implantation et de signalisation des points d'arrêt
 - Organisation des itinéraires : détermination des circuits de transport sécurisés
 - Véhicules et sécurité : obligations de contrôle, limitations de vitesse, port de la ceinture obligatoire, éthylotest anti-démarrage, etc.
 - Elaboration du règlement de transports
- Mesures de prévention et de sensibilisation dans les transports scolaires
 - Problématique de l'accompagnement des élèves
 - Consignes de sécurité pour les enfants : exercice d'évacuation, etc.
 - Formation des conducteurs : conduite, comportement, surveillance des élèves

Exemples de bonnes pratiques

16H30 : Fin de la formation

Intervenants : Pôles AO et Juridique, AGIR

Sécurité et accessibilité : **Comment aménager des points d'arrêt ? (AS3)**

Formation délocalisée

Les points d'arrêts des transports collectifs sont les portes d'entrée des réseaux. Ils sont à la fois un lieu d'attente, d'information, d'échange, etc. Leur aménagement fait aujourd'hui l'objet de certaines réflexions, avec une recherche optimale de confort, de sécurité et d'accessibilité (localisation, aménagement de la zone d'attente et du cheminement, équipements et signalisation).

Le but de la formation est de fournir des référentiels d'aménagement des points d'arrêts répondant à la fois aux exigences de sécurité et d'accessibilité, en présentant également les éléments juridiques de ces aménagements, tant dans le cadre du transport scolaire que du transport commercial, en secteur urbain ou rural.

Cette formation de deux jours sera illustrée de plusieurs cas pratiques, enrichis par les échanges avec les participants et sera complétée d'une visite terrain et de mises en situation.

JOUR 1

9H30 : **Accueil des participants et tour de table**

10H00 : **Le point d'arrêt un lieu stratégique**

- Les fonctions du point d'arrêt
- La décomposition du point d'arrêt (zone d'attente, zone d'embarquement, abords, mobilier, etc.)

Conception d'un référentiel d'aménagement

- Les notions de référentiels : ce qui est accessible/dangereux
- La définition du degré de dangerosité

12H30 : **Déjeuner** (pris en commun – non pris en charge)

14H00 : **Travail sur la base d'un référentiel commun en traitant les éléments étape par étape**

- L'implantation du point d'arrêt : principes généraux
- La zone d'attente
- La zone d'embarquement
- Le mobilier (poteaux, abri, barrières...)
- Les cheminements
- Les traversées
- La signalisation

17H00 : **Fin de la formation**

Sécurité et accessibilité :
Comment aménager des points d'arrêt ? (AS3)
Formation délocalisée

JOUR 2

- 9H00 :** **Accueil des participants**
- 10H00 :** **Visite de terrain de quelques points d'arrêts sur le territoire de formation**
- Approche générale de la question de l'accessibilité : mises en situation
 - Approche générale de la question de la sécurité
 - Quelques éléments de mesure et présentation des méthodes de relevé
- Utilisation d'un outil d'analyse pour montrer les contraintes de relevé de terrain**
- 12H30** **Déjeuner** (pris en commun – non pris en charge)
- 14H00** **Retours sur le travail de terrain**
- Comment mettre en œuvre une politique de sécurisation des points d'arrêts**
- Approche technique : proposer les aménagements
 - Approche institutionnelle : associer les partenaires, faire un travail « collectif »
 - Approche financière : quels coûts d'aménagement pour les points d'arrêts ?
- Conclusion et échanges avec les participants**
- 16H30** **Fin de la formation**

Intervenant : Michel JEANNENOT, Consultant, MOBILIS

Animateur : Anne BELLAMY, Responsable Autorités Organisatrices de la Mobilité ou Sandra BICHET, Responsable Autorités Organisatrices Interurbaines, Pôle AO d'AGIR

« Elaborer / Réviser un schéma en faveur de la mobilité durable et des transports » (OE1)

18 juin 2018

de 9H30 à 16H30 au 8, villa Lourcine – 75014 PARIS (locaux d'AGIR)

Cette formation d'une journée est l'occasion de faire un point sur l'évolution des démarches de plan de déplacements urbains (PDU) et de politique globale de déplacements (PGD), à travers un rappel des évolutions réglementaires et d'exemples de plans aboutis. AGIR propose également de dédier l'après-midi aux méthodes de suivi de ces plans, créés pour faciliter leur évaluation à cinq ans et assurer le suivi des actions.

Quelles sont les différences entre un PDU et une PGD ? Quelles sont les thématiques à aborder ? Quelles sont les clefs de réussite et écueils à éviter pour mener et mettre en œuvre un schéma de mobilité durable des transports ? Quel rôle assigner à la démarche de concertation ? Comment créer un observatoire et/ou un compte déplacements ?

9H30 : Accueil des participants et tour de table

10H00 : Elaborer ou réviser un PDU ou schéma de mobilités

- Objectifs et contexte réglementaire
- Démarche d'élaboration des PDU et articulation entre les documents d'urbanisme : SCoT, PDU et PLU
- Outils et méthodes
 - Elaboration d'un plan de déplacements
 - Révision d'un plan de déplacement (procédure, évaluation environnementale)
- Retours d'expériences sur des PDU/PGD réalisés ou en cours

12H30 : Déjeuner (pris en commun / non pris en charge)

14H00 : Mettre en place un observatoire des déplacements et élaborer un compte déplacements

- Objectifs et réglementation
- Méthodologies : outils, documentation, sources utilisées, acteurs...
- Retours d'expérience de réalisation de compte déplacements : difficultés rencontrées et principaux résultats.

16H30 : Fin de la formation

Intervenant : Marie LALIRE, Consultante, EREA Conseil

Animateur : Anne BELLAMY, Responsable Autorités Organisatrices de la Mobilité, AGIR

Méthodes et outils d'enquête de mobilité (OE2)

29 mars 2018

de 9H30 à 16H30 au 8, villa Lourcine – 75014 PARIS (locaux d'AGIR)

La planification, la conception et le suivi d'une bonne politique de transports urbains, non urbains ou régionaux trouvent leur efficacité à partir de bases solides d'informations. Qu'elles soient quantitatives ou qualitatives, ces informations sont obtenues à partir d'outils technologiques et d'enquêtes sur la connaissance des comportements et des besoins de mobilités et déplacements des populations : enquêtes, comptages, billettique, panels, trafic web, panels d'usagers, etc.

Cette formation a pour objectifs, d'une part, de dresser le panorama des méthodes existantes pour améliorer la connaissance des besoins de mobilité, d'autre part, d'apporter des précisions sur trois types d'enquêtes les plus couramment utilisées : l'enquête satisfaction et l'enquête origine-destination auprès des clients d'un réseau de transport et les études déplacements auprès d'habitants sur leur mobilité.

Quels outils pour quel(s) objectif(s) ? Qui collecte les informations ? Quels sont leurs avantages et inconvénients ? Comment traiter les informations obtenues et les utiliser à bon escient ?

9H30 : Accueil des participants et tour de table

10H00 : Commande et construction d'un cahier des charges

- Identification du besoin
- Les principaux éléments d'un cahier des charges
- Les différents modes de recueil

Enquête de satisfaction

- Définition et objectifs de l'enquête
- Méthode d'enquêtes possible
- Présentation des enquêtes AGIR

12H30 : Déjeuner (pris en commun – non pris en charge)

14H00 : Méthodes et outils pour améliorer la connaissance de l'offre et de la demande de mobilité

Enquête auprès des clients : origine-destination (OD)

- Définition des objectifs de l'enquête
- Conseils pour la rédaction d'un cahier des charges
- Exploitation des données et éléments cartographiques
- Retours de bonnes pratiques

Enquêtes auprès des habitants d'un territoire : les études déplacements

- Définition et objectifs
- Méthode d'enquêtes

16H30 : Fin de la formation

Intervenant : Marine PLASSON, Consultante, TRYOM

Animateur : Anne BELLAMY, Responsable Autorités Organisatrices de la Mobilité, AGIR

Objectif « qualité de service » (OE3)

30 mars 2018

de 9H30 à 16H30 au 8, villa Lourcine – 75014 PARIS (locaux d'AGIR)

La qualité dans les transports publics correspond à la conformité du service de transport rendu aux voyageurs par rapport aux engagements de services pris par l'exploitant envers son autorité organisatrice (AOT). Elle est de plus en plus intégrée dans les contrats de transport, sous forme d'indicateurs et/ou de certification.

Cette journée de formation a pour objectifs de :

- apporter un éclairage aux AOT sur la qualité et les certifications mises en place par les exploitants ;
- dresser un panorama des certifications existantes, étant entendu que les critères qualité utilisés par les collectivités en sont directement inspirés ;
- fournir des éléments de méthodes aux autorités organisatrices qui se sont lancées ou qui souhaiteraient se lancer dans des procédures qualité.

Quelles sont les démarches qualité existantes ? A quoi sert une démarche qualité ? Comment l'intégrer dans un contrat de transports publics ? Faut-il prévoir un intéressement à la qualité ? Les démarches sont-elles différenciées entre les transports urbains et non urbains ? Les démarches sont-elles différenciées selon le type de contrat (marché public, DSP) ? Etc.

9H30 : **Accueil des participants et tour de table**

10H00 : **Entreprendre une démarche Qualité de Service**

- Deux démarches
- Rappel de la notion de cycle de la qualité de service
- Quelques chiffres sur les réseaux en France
- Définition des objectifs
 - Outil commercial
 - Outil de management du personnel
 - Outil contractuel

11H00 : **Champ d'application**

- Les critères
 - Régularité / ponctualité
 - Propreté et entretien des équipements et du matériel
 - Qualité de l'accueil
 - Information dans les bus et aux arrêts
 - Autres
- La démarche NF

12H30 : **Déjeuner** (pris en commun – non pris en charge)

14H00 : **Méthodologies de mise en œuvre d'une démarche qualité**

- Méthodes de mesure : contrôles contradictoires, client mystère, qui organise quoi ?
- Fréquence des contrôles
- Utilisation des résultats, suivis
- Coûts
- Les bureaux d'enquêtes existants
- Mise en place : une année de marche à blanc
- Exemple d'un réseau de transport

Suivi et exploitation des résultats

- Suivre les résultats
- Dialogue avec les partenaires
- Piloter son contrat
 - Application de bonus/malus
 - Calcul d'un intéressement – part variable
- Adapter ses moyens aux objectifs – coûts des enquêtes
- Communiquer – faire savoir
- Remettre l'usage au centre de la démarche

Les clés de la réussite

16H30 : Fin de la formation

Intervenant : Pierrette BOUVIER, Consultante, INDDIGO

Animateur : Anne BELLAMY, Responsable Autorités Organisatrices de la Mobilité, AGIR

Marketing / Communication : quelle place dans les contrats ? (Mark1)

16 mai 2018

de 9H30 à 16H30 au 8, villa Lourcine – 75014 PARIS (locaux d'AGIR)

L'objectif de cette formation est d'optimiser la place de la dimension marketing et communication dans les conventions entre AO et exploitant : quel rôle pour l'exploitant ? comment définir ses moyens ? quelles obligations de résultat ? En quoi l'AO peut-elle mener sa propre politique marketing, commerciale et communication ?

Quels outils et à quels coûts pour répondre efficacement aux besoins du client ?

- 9H30 :** **Accueil des participants et tour de table**
- 10H00 :** **Définir le marketing et la communication, préciser leur rôle pour un réseau de transport public**
- Qu'est-ce que le marketing ?
 - Marketing versus communication
 - Les outils du marketing
 - Le marketing, la communication et les services publics
 - Le rôle du marketing et de la communication aujourd'hui dans le secteur des transports collectifs et la mobilité
- 12H30 :** **Déjeuner (pris en commun / non pris en charge)**
- 14H00 :** **Préciser les rôles de l'AO et de l'exploitant en matière de marketing et de communication**
- Les objectifs à fixer au marketing et à la communication dans un contrat d'exploitation d'un service de transport public
 - Stratégie, mise en œuvre : clarifier les rôles pour améliorer les synergies et réduire les antagonismes entre AO et exploitant
 - L'AO a-t-elle vraiment un rôle à jouer en matière de marketing et de communication ?
 - Marketing et communication : le choix de l'AO entre faire ou faire faire ?
 - Quelle liberté accordée à l'exploitant en matière de marketing et de communication ?
 - Le marketing et la communication dans le contrat : obligation de moyens ou de résultats ?
- 15H45 :** **Exercice par groupes représentant l'exploitant et l'AO lors d'une réunion de négociations sur les sujets marketing et communication**
- 16H30 :** **Fin de la formation**

Intervenants : Erwan TERRILLON, Consultant et Magalie DUJEANCOURT, Responsable Communication, AGIR

La digitalisation du transport public (Mark2)

5 décembre 2018

de 9H30 à 16H30 au 8, villa Lourcine – 75014 PARIS (locaux d'AGIR)

L'objectif de cette formation est de mieux connaître les outils digitaux disponibles offrant un service en matière de transport public : service aux voyageurs, service aux exploitants, service aux donneurs d'ordre, etc. AGIR propose un état des lieux des outils existants.

Comment le mobile a-t-il révolutionné le transport public et que peut-il encore apporter ? Quels outils offrent des solutions pour mieux gérer son réseau ? Comment exploiter ou faire exploiter ses données transport ?

9H30 : **Accueil des participants et tour de table**

Le digital et ses enjeux

L'information voyageurs digitalisée

12H30 : **Déjeuner** (pris en commun / non pris en charge)

14H00 : **L'exploitation digitalisée**

La data : big, smart, etc. qu'en attendre ?

Questions / réponses

16H30 : **Fin de la formation**

Intervenants : Christophe CHENILYER, Directeur général adjoint méthodes, informatique, marketing, communication, TAD/TPMR, TCAT (Troyes) et Magalie DUJEANCOURT, Responsable Communication, AGIR

Fondamentaux et outils du marketing des transports publics (Mark3)

Formation délocalisée

de 9H30 à 16H30

L'objectif de cette formation est de permettre aux participants d'appréhender les fondamentaux du marketing et les principaux outils utiles à la mise en place d'une stratégie et d'une politique marketing efficace pour les transports publics, qu'il s'agisse de les mettre en œuvre ou d'assurer le suivi d'un exploitant en charge du marketing d'un réseau.

Quelles sont les principales notions et principaux concepts marketing ? Comment utiliser les leviers du marketing mix dans le transport de voyageurs ?

9H30 : Accueil des participants et tour de table

10H00 : Définir les principales notions et principaux concepts marketing

- Définition du marketing et son rôle essentiel pour le report modal au profit des transports collectifs
- Distinction du marketing de la communication et de la vente
- Segmentation, ciblage et positionnement

12H30 : Déjeuner (pris en commun / non pris en charge)

14H00 : Utiliser les leviers du marketing mix dans les transports publics de voyageurs

- Identification des leviers du marketing mix
- Présentation d'exemples dans d'autres secteurs d'activité
- Exercices de groupe et restitution

16H30 : Fin de la formation

Intervenants : Erwan TERRILLON, Consultant et Magalie DUJEANCOURT, Responsable Communication, AGIR

FORMATION AGIR 2018

Bulletin d'inscription individuel

à renvoyer par mail à info@agir-transport.org ou par fax : 01.53.68.04.15

Intitulé ou code de la formation (ex : CONT1, FIN1, PE1, TEH3)

.....

Date et lieu de la formation :

.....

Coordonnées du participant :

Civilité : M. Mme

Nom, prénom :

Fonctions :

Adresse mail :

Numéro de téléphone :

Coordonnées de l'organisme du participant :

Nom :

.....

Adhérent à AGIR : oui Non

Adresse postale :

.....

.....

Les inscriptions des adhérents d'AGIR sont prioritaires. Les non adhérents sont admis dans la limite des places disponibles avec confirmation 8 jours avant la formation.

Vos attentes (pour permettre aux formateurs de mieux préparer leur intervention) :

Qu'attendez-vous de cette formation ?

.....

.....

.....

Que souhaitez-vous aborder en particulier ?

.....

.....

.....

**LA RÉFÉRENCE FORMATIONS
TRANSPORT PUBLIC ET MOBILITÉS**

**NOUVEAU SITE INTERNET :
www.agir-formations.fr**

Toute l'offre de formation
en ligne : calendrier,
thèmes, demandes
d'inscription, etc.

